



DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU MAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

DÉCISION N° 2024 - 34

**CONTRAT DE CESSION DE PRESTATION
ARTISTIQUE POUR LA MISE EN PLACE D'UN
SPECTACLE A LA SALLE BRUNO
DE LA COMMUNE DE DOURGES.**

Le Maire de la Ville de DOURGES,

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 donnant au Maire délégation pour traiter les affaires qui relèvent normalement de la compétence de l'Assemblée Communale,

VU le Code de la Commande Publique,

CONSIDERANT le besoin de la mise en place d'un spectacle à la salle Bruno de la commune,

CONSIDERANT la proposition de l'Association « MAREMA 59,62 »,

DÉCIDE

Article 1 : De signer un contrat avec l'Association « MAREMA 59,62 » sise 1, avenue Léon JOUHAUX, Théâtre Le P'tit Jacques – 59000 LILLE, pour la mise en place du spectacle : « Dorothy Crumble et les lutins farceurs » qui aura lieu le jeudi 12 décembre 2024 de 9H15 à 10H30.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au Budget de la Ville, soit 990,00 € TTC.

Article 3 : Le contrat prend effet à compter de sa date de signature, soit le 27 septembre 2024.

Article 4 : Madame le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

DOURGES, le 27 septembre 2024

Le Maire,
Monsieur Tony FRA

